

Séance du 3 juin 2026



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

PRÉSENTS : Agathe CHAZALLON - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL -
Virginie MONTES – Patrick MOREL - Lionel PEYRELONG – Marie ROYET

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

OBJET : Création et renforcement de voiries communales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création et de renforcement de voiries communales pour l'année 2026.

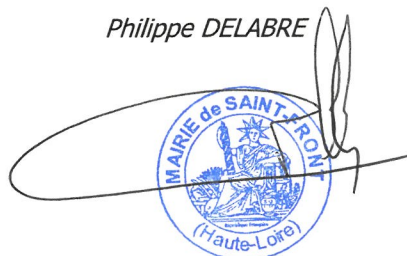
Suite à la demande de devis, plusieurs entreprises ont répondu, le montant des travaux s'élève à 63 261 € ht. Il convient de choisir l'entreprise attributaire des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- . approuve** le projet de création et de renforcement des voiries communales :
VC n° 60 – lotissement de Bonnefond ; VC n° 1 – Bigorre - Bournac et VC n° 14 – le Lac ;
- . choisit** l'entreprise CHAMBON pour effectuer les travaux ;
- . donne son accord** pour inscrire au budget 2026 le projet de création et de renforcement de voiries communales pour un montant de **63 261 € ht** ;
- . autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie
le 3 juin 2026
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20260603-26_06_002-DE
Reçu le 04/06/2026